

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ASSOCIATION DES ÉDITEURS BELGES

Suite à l'actualité récente et aux nombreuses réactions enregistrées, l'Association des Éditeurs belges (ADEB) rappelle, [en ce 23 avril 2007, Journée mondiale du livre](#), qu'elle regroupe en son sein et défend - sur un même pied d'égalité - les intérêts de tout éditeur ou société d'édition de droit belge publiant des ouvrages en langue française et installé sur le territoire national et ce quel que soit son actionariat ou son profil : petits éditeurs, maisons d'édition indépendantes ou appartenant à des groupes nationaux ou internationaux.

Elle salue le savoir-faire des éditeurs belges - savoir-faire reconnu depuis des temps immémoriaux tant sur notre territoire que sur les marchés à l'exportation - et souligne une nouvelle fois le nombre important et la vivacité des petites maisons d'édition en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Par sa présence en Communauté française, notre édition de proximité donne aux auteurs de Communauté française une garantie supplémentaire d'être publiés et participe ainsi - au même titre que la presse - au débat sociétal et démocratique.

Pour rappel, l'ADEB regroupe quelque 80 marques éditoriales qui publient dans tous les secteurs allant du livre de jeunesse au livre scientifique en passant par les beaux-livres, la BD ou encore la littérature.

Les éditeurs membres de l'ADEB ont réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires global (toutes langues confondues) de 243 millions d'€ dont 150 millions d'€ en langue française.

57 % du chiffre d'affaires global en langue française est réalisé par la BD, suivie pour 25% par les livres de sciences humaines, scientifiques et techniques et pour 8% par le livre scolaire.

Plus de 60% du chiffre d'affaires de nos éditeurs en langue française est réalisé à l'export ; la France, la Suisse et le Québec restant les trois marchés les plus importateurs de nos ouvrages. Citons également l'intérêt grandissant que connaît notre édition dans les pays du Maghreb et au Liban.

Quelque 6 961 titres ont été publiés par nos éditeurs en 2005, dont 3 332 nouveautés. La littérature générale et les beaux-livres sont les deux secteurs les plus actifs en matière de nouveautés avec respectivement 95 et 91 % de leur production en 2005.

En 2005, nos éditeurs ont vendu tant en Belgique qu'à l'export, plus de 30 millions d'exemplaires...

L'ADEB regroupe également une dizaine de maisons spécialisées dans la distribution des livres publiés tant par les éditeurs belges qu'étrangers.

En vue des élections législatives du 10 juin prochain, l'ADEB souhaite rappeler l'absolue nécessité d'instaurer en Communauté française une politique globale et intégrée du livre à laquelle la Ministre de la Culture, Fadila Laanan, s'est attelée depuis la tenue des États généraux de la culture en 2005, dans un paysage budgétaire dédié au livre qui reste toutefois sous-financé par rapport aux autres secteurs culturels et trop limité à certains genres éditoriaux sans prendre en compte véritablement, faute de moyens, le virage numérique et technologique que doit amorcer notre édition pour assurer demain sa survie.

L'ADEB, en tant que fédération professionnelle, attire par ailleurs l'attention du monde politique sur la nécessité, pour la sauvegarde de notre édition, de prendre les mesures adéquates dans les dossiers entre autres relatifs :

- à la réintroduction du manuel scolaire à l'école. Les éditeurs scolaires demandent que soit défini un plan de rééquipement des écoles et que l'on mette à leur disposition les moyens structurels (donc récurrents) réservés explicitement à l'achat de manuels scolaires;
- à l'exportation en développant, en plus des aides apportées par les Régions et la Communauté française (Bruxelles-Export, AWEX, CGRI) aux présences dans les foires et salons à l'étranger, des programmes d'aide à l'achat de nos livres permettant ainsi l'accès à nos ouvrages dans des pays ou des régions à faible économie (Afrique, Maghreb, Liban, Péco) à l'instar des aides similaires existantes, tel le programme « Plus », en France ;
- à la bonne mise en application de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle qui permet l'établissement de politiques culturelles appropriées à chaque état signataire en réservant à l'audiovisuel et à la culture un régime particulier au sein des accords commerciaux régis par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC);
- au droit d'auteur dans tous ses développements et aspects dont l'instauration d'un statut fiscal propre aux auteurs ou, dans le cadre des nouvelles technologies, à la numérisation des ouvrages de nos éditeurs dans le respect du droit d'auteur à des fins de conservation mais aussi de diffusion et distribution;
- à la TVA par le maintien d'un taux réduit pour le livre et l'application de celui-ci tant aux formes « papier » que numérique d'un même livre;
- aux tarifs postaux afin que le tarif préférentiel « livre » soit automatiquement appliqué tant à l'international qu'instauré au niveau national, permettant ainsi une meilleure circulation - à l'unité - des ouvrages de nos plus petits éditeurs.

Ces dossiers primordiaux relevant de divers niveaux politiques décisionnels (Communautés, Régions, Fédéral), l'ADEB appelle une nouvelle fois ceux-ci à une concertation - et à l'établissement d'un guichet unique - auquel la profession pourrait faire appel pour éviter une nouvelle fois un enlisement administratif.

Pour tout renseignement complémentaire : Bernard Gérard - Directeur de l'ADEB
Tél. 02/241 65 80 - adeb@adeb.be